

N° 24

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

DÉCISION  
MODIFICATIVE N°1  
AU BUDGET  
ANNEXE  
TRANSPORT URBAIN  
2021

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

**Absents remplacés** : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

**Pouvoirs** : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629\_CC\_D24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

**Absents excusés :** EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

**Secrétaire de séance :** SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe transport urbain,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,
- Reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement :

- Ajustement de la dotation aux amortissements

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Transport Urbain s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 3 000 €.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 17 603 € en dépenses d'investissement
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 10 000 € en dépenses uniquement
- Inscription au compte 1068 en recettes de l'affectation de résultat de 2020 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020 pour un montant de 27 603 €.
- Ajustement des amortissements pour 3 000 €

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Transport Urbain s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 30 603 €.

**DM n°1 - Budget annexe Transports urbains 2021**  
(budget géré en M43 et voté HT)

**Section de Fonctionnement**

Affectation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		
		<b>Subvention d'équilibre du budget général</b>		
7475	74	Subvention d'équilibre		3 000
6811	042	Ajustement amortissement	3 000	
023	023	<b>Virement à la section d'investissement</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>3 000</b>	<b>3 000</b>

**Section d'Investissement**

Affectation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>17 603</b>	
1068	10	<b>Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement</b>		<b>27 603</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>10 000</b>	
		<b>Inscription de dépenses au 2188</b>		
2188	21	Autres immobilisations corporelles	3 000	
28181	040	Ajustement amortissement		3 000
021	021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		0
<b>TOTAL</b>			<b>30 603</b>	<b>30 603</b>

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe transport urbain pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*